



COMMISSION DU FOOT EDUCATIF

PROCÈS-VERBAL

N°08

Réunion du : Mardi 19 octobre 2021

À : 9h30

Responsable administratif : Florian ARENA

Présents : Mme Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Jean-François PLEE, Pierre-Yves BERNIER

Excusé(s) : Florian ARENA, Solène BOUVIER,

Non - Excusé(s) :

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°7 du 12/10/2021 et passe à l'ordre du jour.

COURRIER

- ➡ SC Vinon : mail reçu concernant l'annulation du plateau en U11 du 16 octobre en raison d'un cas de covid : Lu et Noté. Remerciements au club de SC Vinon pour la démarche réalisée auprès des clubs.
- ➡ FC Volonne et FC Malijai : Demande d'entente pour les catégories U7, U9 et U11. En attente de validation du comité directeur.

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

Rappel : Tous courriers adressés à la commission foot éducatif doit être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.

ORGANISATION ET SUIVI DES ACTIVITES

▪ Critérium U13

La commission se réunira régulièrement (à minima toutes les deux semaines) pour la gestion courante et une fois par mois pour le suivi des différents dossiers.
Une répartition des rôles de chacun est faite. Les absents devront se positionner sur un dossier.

Rencontres du 09/10/21

- ⚽ D1 n°23940411 : Ent Dauphin Forcalquier 1 – Sisteron FC 1 :
Absence feuille jonglage. Transmission CSR pour suite à donner.
- ⚽ D2 poule A n°23933701 : Barcelonnette FC – Gap Foot 05 3 :
Absence feuille de match et jonglage. Reçu. Match homologué.
- ⚽ D2 poule B n°23939823 : US Veynes Serres 1 – Sisteron FC 2 :
Absence feuille de match et jonglage. Feuille de match reçu, match homologué. Absence feuille de jonglage. Transmission CSR pour suite à donner.
- ⚽ D2 poule B n°23939822 : AFCV 1 - Laragne Sports 2 :
Absence feuille jonglage. Transmission CSR pour suite à donner.
- ⚽ D2 poule C n°23934816 : L'Argentière Sports 1 - Ent Embrun/SCES 1 :
Absence feuille jonglage. Transmission CSR pour suite à donner.

- ⚽ D2 poule C n°23934818 : OBSC 1 – Ent OBSC/SCES 3 :
Absence feuille jonglage. Transmission CSR pour suite à donner.
- ⚽ D2 poule D n°23934802 : USC Riez 1 – Ent Dauphin/Forcalquier 2 :
Absence feuille de match et jonglage. Reçus. Match homologué.

Rencontres du 16/10/21

- ⚽ D2 poule A n°23933698 : Tallard ASF 1 – Barcelonnette FC 1
Feuille de jonglages mal remplie. La commission rappelle que sans le nom des équipes, des joueurs et des catégories ainsi que la date, la commission ne peut traiter le dossier.



Rappel : les feuilles de jonglages sont à scanner et à retourner au secretariat du district avant le mardi suivant la rencontre.

▪ **Festival U13**

- ⚽ Festival U13 tour de cadrage Plateau 2 à Sisteron : Sisteron FC 2, GJMD 2, Gap Foot 3, Laragne Sports 2
Absence feuilles de match et feuilles de shoot out, la commission demande ces documents pour le mardi 26 octobre délai de rigueur.
- ⚽ Festival U13 tour de cadrage Plateau à Dauphin : Ent AS Dauphin/Forcalquier 2, Ent AS Dauphin/Forcalquier 3, ASA 2.
Forfait de l'ent AS Dauphin/Forcalquier 3. Par conséquent, les résultats sont les suivants :
 - Ent AS Dauphin/Forcalquier 2 – Ent AS Dauphin/Forcalquier 3 : **3-0** bénéfice à l'Ent AS Dauphin/Forcalquier 2
 - Ent AS Dauphin/Forcalquier 3 – ASA 2 : **0-3** bénéfice à ASA 2
- ⚽ Festival U13 Féminin : Plateau à Gap : Gap Foot 5, EP Manosque 2, Ent OBSC/SCES 3
Absence feuilles de match et feuilles de shoot out, la commission demande ces documents pour le mardi 26 octobre délai de rigueur.

Bilan des résultats (en gras les qualifiés)

- ⚽ Plateau 1 : **Gap Foot 05 2 (9pts), Entente Saint Crépin /AS Embrun 2 (4pts – victoire au shoot-out 2-0)**, L'Avance FC 2 (4pts – défaite au shoot out 0-2), Gap Foot 05 4 (0 pt)
- ⚽ Plateau 2 : en attente
- ⚽ Plateau 3 : **Oraison 2 (9 pts), EP Manosque 3 (6 pts)**, ASA 3 (3 pts), ASA 4 (0 pt)
- ⚽ Plateau 4 : **ASA 2 (6 pts), Ent AS Dauphin/Forcalquier 2 (3pts)**, Ent AS Dauphin/Forcalquier 3 (0 pt),

La commission dit les équipes suivantes qualifiées : **Gap Foot 05 2, Entente Saint Crépin /AS Embrun 2, Oraison 2, EP Manosque 3, ASA 2, Ent AS Dauphin/Forcalquier 2.**

Un plateau féminin est programmé à la même date.

- ⚽ Plateau 1 : Gap Foot 05 5, EP Manosque 2, Ent OBSC/SCES 3

▪ **U11 – Plateaux**

- ⚽ Plateau à Chorges – 09/10/21
 - **Absence feuille défi shoot-out. Transmission CSR pour suite à donner.**
- ⚽ Plateau à Embrun – 09/10/21
 - **Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille défi shoot-out. Reçu. Plateau homologué.**
- ⚽ Plateau à Laragne – 09/10/21
 - **Absence feuille défi shoot-out. Transmission CSR pour suite à donner.**
- ⚽ Plateau à Les Mées – 09/10/21



- **Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille défi shoot-out. Reçu. Plateau homologué.**
- ⚽ Plateau à Aiglun – 09/10/21
 - **Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille défi shoot-out. Reçu. Plateau homologué.**
- ⚽ Plateau à Villeneuve – 09/10/21
 - **Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille défi shoot-out. Reçu. Plateau homologué.**
- ⚽ Plateau à Villeneuve – 09/10/21
 - **Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille défi shoot-out. Reçu. Plateau homologué.**
- ⚽ Plateau à Embrun – 16/10/21
 - **Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille défi shoot-out. La commission demande ces documents pour le mardi 26 octobre 2021, délai de rigueur.**
- ⚽ Plateau à Chabottes (AFCV) – 16/10/21
 - **Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille défi shoot-out. La commission demande ces documents pour le mardi 26 octobre 2021, délai de rigueur.**
- ⚽ Plateau à Tallard – 16/10/21
 - **Absence des feuilles de présence des clubs de Tallard ASF, US Veynes Serres et l'Avance FC et Gap Foot 5. La commission demande à ces clubs, ces feuilles de présence pour le mardi 26 octobre 2021, délai de rigueur.**
- ⚽ Plateau à La Roche – 16/10/21
 - **Absence des feuilles défi shoot-out. La commission demande ces documents pour le mardi 26 octobre 2021, délai de rigueur.**
- ⚽ Plateau à Les Mées (décalé à Peyruis) – 16/10/21
 - **Absence des feuilles de bilan plateau, feuilles de présence et feuille défi shoot-out. La commission demande ces documents pour le mardi 26 octobre 2021, délai de rigueur.**
- ⚽ Plateau à Manosque (AFCV) – 16/10/21
 - **Plateau annulé en raison de l'inauguration de la piste d'athlétisme et avec l'accord des clubs.**

Modification des plateaux à la suite d'engagements supplémentaires, les équipes seront ajoutées aux plateaux comme présenté ci-dessous.

- ⚽ Gap Foot 05 n°5 :
 - Journée du 9 octobre (jour de coupe) à Briançon.
 - Journée du 16 octobre (jour de coupe) à Tallard.
 - Journée du 13 novembre à Chabottes pour un plateau de 6 (2x3 avec AFCV 3).
 - Journée du 20 novembre : à La Saulce
 - Journée du 27 novembre : plateau à La Roche des Arnauds
 - Journée du 4 dec (Plateau jour de coupe) : à La Roche des Arnauds
 - Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à Gap



⚽ OBSC 2 :

- Journée du 13 novembre à Chorges
Attention : 2 plateaux sur le même site, l'un de 3 équipes (Avance FC 2, US Veynes-Serres 2, OBSC 2), l'un de 4 équipes (Avance FC 1, US Veynes-Serres 1, OBSC 1, St Crépin 1)
- Journée du 20 novembre : Pas de plateau.
- Journée du 27 novembre : plateau à Embrun (plateau à 5 équipes)
- Journée du 4 dec (Plateau jour de coupe) : à Chorges
- Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à St Crépin

▪ **U9 – Plateaux**

Rencontres du 09/10/21

⚽ Plateau à La Saulce – 09/10/21

- **Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence. Reçu. Absence prévenue du club de Sisteron FC 3 et 4. Transmission CSR pour suite à donner.**

⚽ Plateau à Riez – 09/10/21

- **Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence. Reçu. Plateau homologué.**

⚽ Plateau à Manosque – 09/10/21

- **Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence. Reçu. Plateau homologué.**
- **Absence feuille de présence d'Oraison Sports. Transmission CSR pour suite à donner.**

Rencontres du 16/10/21

⚽ Plateau à l'Argentière – 16/10/21

- **Absence des feuilles de présence du club OBSC, la commission demande cette feuille pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.**

⚽ Plateau à Chorges – 16/10/21

- **Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence, la commission demande au club recevant ces feuilles pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.**

⚽ Plateau à Sisteron – 16/10/21

- **Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence, la commission demande au club recevant ces feuilles pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.**

⚽ Plateau à Les Mées – 16/10/21

- **Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence, la commission demande au club recevant ces feuilles pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.**

⚽ Plateau à Gréoux – 16/10/21

- **Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence, la commission demande au club recevant ces feuilles pour le mardi 19 octobre délai de rigueur.**



▪ **U7 – Plateaux**

⚽ Plateau à St Auban – 09/10/21

- Absence des feuilles de bilan plateau et des feuilles de présence. Transmission CSR pour suite à donner.

REPORT ET/OU CHANGEMENT D’HORAIRES DE MATCH

▪ **Critérium U13**

| Club demandeur | Match | Date prévue | Horaire prévu | Nouvelle date | Nouvel horaire | Remarques |
|----------------|---|-------------|---------------|-------------------|----------------|-------------------------|
| District | EPM1 – GAP Foot 05 1 n° 23940397 | 18/09/2021 | 14h30 | 11/12/2021 | 14h30 | Accord des 2 clubs |
| District | Ent OBSC/SCES 3 – L’Avance FC 2 n° 23934813 | 02/10/2021 | 14h30 | 11/11/2021 | 14h30 | |
| District | GJAB 1 – EPM 3 N° 23940426 | 09/10/2021 | 14h30 | 23/10/2021 | 14h30 | |
| District | GJMD 2 – EPM 2 N° 23940429 | 02/10/2021 | 14h30 | 23/10/2021 | 14h30 | Rentrée du foot féminin |
| District | L’Argentière 1 OBSC 3 n° 23934811 | 25/09/2021 | 14h30 | 23/10/2021 | 14h30 | Rentrée du foot féminin |
| SC Vinon | Vinon Durance 1 – Oraison 2 n° 23940424 | 25/09/2021 | 14h30 | 23/10/2021 | 14h30 | |
| District | CAD 1 – Vivo 1 n° 23940425 | 25/09/2021 | 14h30 | 23/10/2021 | 14h30 | |
| District | La Saulce 1 - Laragne 2 n° 23939818 | 25/09/2021 | 14h30 | 04/12/2021 | 14h30 | Engagement Laragne 2 |
| District | Laragne 2 – Gap Foot 05 5 n° 23939820 | 02/10/2021 | 14h30 | 11/11/2021 | 14h30 | |
| District | D1 Gap Foot05 1 - Gap Foot 05 2 n°23940416 | 20/11/2021 | 14H30 | 20/11/2021 | 12h00 | 3 matchs simultanément |

Prochaine réunion plénière : mardi 26 octobre à 9h30 en visio.

Le Responsable administratif

Florian ARENA

Le Secrétaire de Séance

Jean-François PLEE

